

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Le mardi 13 mai 1947

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE— L'HON. M. ABBOTT

À PROPOS D'UNE PHOTOGRAPHIE QUI A PARU LE
30 AVRIL DANS L'"EXPOSITOR" DE BRANTFORD

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. On vient d'appeler mon attention sur le *Daily Expositor* de Brantford, numéro du mercredi 30 avril 1947; il renferme un article sur les propositions budgétaires et, en première page, apparaît la photographie d'un homme à fort belle mine portant une moustache noire. Sous cette photographie, on peut lire ces mots: "L'honorable Douglas Abbott, ministre fédéral des Finances". Malheureusement, il s'agit de la photo de l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec. Etant donné le fort tirage dont jouit ce journal dans l'Ouest de l'Ontario, j'ai cru, en toute justice envers M. Duplessis et envers moi-même, devoir fournir cette explication.

LE BLÉ

LIVRAISONS ENTRE LE 15 MAI ET LE 30 JUIN—
DISPOSITIONS SPÉCIALES AU CHAPITRE DE
L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il y a un an, le gouvernement fédéral annonçait l'adoption, au chapitre de l'impôt sur le revenu, de dispositions spéciales applicables au blé vendu entre le 1er avril 1946 et le 30 juin 1946. La raison d'être de ces dispositions était le besoin urgent de blé pour expédition outre-mer. Grâce à ce plan, les producteurs nous ont fourni, l'an dernier, une quantité considérable de blé, que nous avons promptement expédié aux pays dans le besoin. En vertu de ce plan, les producteurs pouvaient livrer leur blé au cours d'une période restreinte et en percevoir le paiement en espèces en 1946, 1947 ou 1948; ils avaient le choix entre ces trois années. On remit aux producteurs qui profitèrent de ce plan des reçus dits "reçus pour l'écoulement du

blé en période critique". Le plan était absolument facultatif; les producteurs qui livraient leur blé au cours de la période arrêtée pouvaient profiter de ces dispositions spéciales ou vendre leur récolte de la façon ordinaire.

Les pays d'outre-mer ont tout autant besoin de blé cette année. L'amélioration considérable des moyens de transport nous permettra de leur expédier en très peu de temps le blé qu'on nous livrera immédiatement. Le Gouvernement et la Commission canadienne du blé ont été saisis de plusieurs demandes en faveur de l'adoption d'un plan semblable au cours d'une période restreinte, en 1947.

Le Gouvernement a décidé d'offrir à peu près le même plan aux producteurs de l'Ouest qui lui livreront leur blé entre le 15 mai et le 30 juin. En vertu du plan arrêté pour cette année, les producteurs pourront, à leur gré, recevoir paiement en espèces en 1947, 1948 ou 1949.

Le gouvernement fédéral considère qu'il vaut la peine d'adopter une mesure de ce genre, si elle doit lui permettre de disposer de plus fortes quantités de blé pour expédition outre-mer, au cours des dernières semaines de la présente année-récolte. La Commission canadienne du blé fera connaître prochainement tous les détails de ce plan.

LA CARTE ÉLECTORALE

LE COMTÉ DE TÉMISCOUATA—RENOVI D'UNE
PÉTITION AU COMITÉ DU RÈGLEMENT

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Du consentement de la Chambre, et appuyé par l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Lacroix), je propose:

Que la pétition ci-jointe de 144 électeurs de la paroisse de Squattek qui s'opposent à ce qu'on détache ladite paroisse du district fédéral de Témiscouata soit renvoyée au comité permanent du Règlement, ainsi qu'une lettre sur le même sujet de M. J.-A. Forest, maire de Squattek, comté de Témiscouata.

Je pourrais bien donner lecture de la lettre du maire, mais elle est si belle que c'en est gênant.

(La motion est adoptée.)